



DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

VILLE DE VINCENNES

Arrêté portant composition du **Comité « Tout Handicap »**

**OBJET : Modification de la composition du
Comité « Tout Handicap »**

**ARRETE N°
EN DATE DU**

Madame le Maire de la Ville de Vincennes, Conseillère Régionale d'Ile-de-France,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2143-2 ;

VU la délibération du Conseil municipal du 10 juin 2020 relative à la création et à la composition d'un Comité « Tout Handicap » ;

VU l'arrêté A-20-640 en date du 10 septembre 2020 portant sur la composition du Comité « Tout Handicap » ;

VU l'arrêté A-21-602 en date du 16 décembre 2021 portant sur la modification de la composition du Comité « Tout Handicap » ;

VU l'arrêté A-22-179 en date du 19 avril 2022 portant sur la délégation de fonction consentie à Monsieur BEAUFRÈRE adjoint au Maire

CONSIDÉRANT la délégation de Monsieur BEAUFRÈRE dans les fonctions relatives à l'inclusion ;

ARRÊTE

ARTICLE I – l'arrêté A-21-602 est abrogé

ARTICLE II le Comité « Tout Handicap » est composé comme suit :

- au titre des membres du Conseil Municipal :

- **Monsieur Mathieu BEAUFRÈRE**, adjoint au Maire chargé du développement durable et de l'inclusion
- **Monsieur Robin LOUVIGNÉ**, adjoint au Maire chargé du cadre de vie, de la propreté, et de la mobilité
- **Monsieur Pierre CHARDON**, conseiller municipal délégué chargé du handicap et Président du Comité Tout Handicap
- **Madame Cécile BRÉON**, conseillère municipale, Vice-Présidente du CCAS
- **Monsieur Alain BONAVENTURE**, conseiller municipal chargé des commerçants, entreprises et marchés forains
- **Monsieur Jean-Pierre MOULY**, conseiller municipal chargé des travaux dans les écoles

- **Monsieur Régis TOURNE**, adjoint au Maire chargé de la Jeunesse et du sport
- **Monsieur Jean-Philippe POLITZER**, conseiller municipal de l'opposition

- au titre des associations

- **Madame et Monsieur Delphine et Pascal MERCIER**, représentants de l'APF France Handicap
- **Madame Marie-Claude GARCIA**, représentante de l'APF France Handicap
- **Madame Marie-José LESPAGNOL**, représentante du Groupe des Aphasiques d'Ile de France
- **Madame Hélène BEAUGÉ**, représentante l'Association Les auxiliaires des aveugles
- **Monsieur Michel DUPONT**, représentant l'association Les papillons Blancs de Vincennes
- **Madame Françoise DUHEM**, représentante de l'union nationale des amis et familles de malades mentaux (UNAFAM)
- **Monsieur Xavier LEBON**, représentant l'Union pour la défense de la santé mentale (UDSM)
- **Monsieur Carlo STOISSER**, représentant le Club Amitié Partage

- au titre des personnes qualifiées :

- **Monsieur Claude BENSOUSSAN** représentant de l'Association Nationale des Maîtres de Chiens Guides d'Aveugles
- **Madame Isabelle MOURRIERAS** représentante de l'association Actions pour l'Autisme Asperger
- **Monsieur Vincent DUTARTRE** Chef de Service du Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) Bernadette Coursol
- **Monsieur Pierre MORIN** Directeur de l'Institut Médico-Educatif Bernadette Coursol et du SESSAD Bernadette Coursol
- **Madame Michèle DE PREAUDET**, déléguée du Val-de-Marne de l'Association de Familles de Traumatisés crâniens et de Cérébro-lésés
- **Monsieur Hervé PIGALE** Directeur Général de l'institut du Val-Mandé
- **Madame Dominique MICHELAT** représentante de l'Association Nationale des Maîtres de Chiens Guides d'Aveugles
- **Monsieur Pierre DELPRAT** de l'APF France Handicap
- **Madame et Monsieur VERLUYS** du Club Amitié Partage
- **Madame Françoise GENTILI** du Conseil des Seniors
- **Monsieur Grégory AZOULAY** du Club des Entrepreneurs
- **Madame Juliette MARTIN**
- **Monsieur André REYSSIER** du Groupe des Aphasiques d'Ile de France

ARTICLE III – Le comité « Tout Handicap » est présidé par Monsieur Pierre CHARDON, conseiller municipal délégué chargé du handicap

ARTICLE IV - Ampliation du présent arrêté sera notifiée aux différentes personnes composant ce Comité et copie sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Nogent-sur-Marne.

Le Maire